



MARDI 24 MARS 2020



CRISE SANITAIRE COVID-19

NOTE DE SITUATION DE L'AGRICULTURE BIO DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Cette synthèse est réalisée grâce à la contribution des salariés des GAB et chargés de missions de Bio Centre à partir d'appels téléphoniques aux adhérents amonts et avals du réseau. Elle n'est pas exhaustive et donne un premier aperçu de la situation sur nos fermes et chez les opérateurs avals de la filière bio dans le contexte exceptionnel que nous connaissons.

FERMETURE DES MARCHÉS DE PLEIN AIR

Le gouvernement a décidé la fermeture des marchés de plein air avec dérogations préfectorales possibles sur demande du maire de la commune.

Cette mesure est lourde de conséquence pour bon nombre de producteurs du réseau.

Parmi les solutions et alternatives possibles nous vous rappelons l'existence de l'**outil « Panier Local », logiciel de gestion web**, qui permet de piloter en toute autonomie une activité commerciale en circuits-courts. L'outil, intuitif et très simple d'utilisation a fait ses preuves et plusieurs producteurs de la Région l'ont adopté et approuvé.

Le réseau prépare une communication large sur cet outil mais vous pouvez d'ores et déjà vous rapprocher de votre GAB ou d'Eva Carriço pour plus de précision.

Pour les producteurs avec de la main d'œuvre salariée et qui seraient en difficulté suite à l'arrêt des marchés, nous vous conseillons d'ouvrir dès maintenant un **dossier d'activité partielle** sur le site du [Ministère du travail espace activité partielle](#)

Il est également possible de **reporter vos échéances** de charges sociales, impôts etc en suivant les procédures détaillées sur [le site des Chambres d'agriculture France](#)

Enfin **l'État propose un Prêt Garanti par l'État (PGE)**. Les banques sont chargées de mettre en place ces prêts de trésorerie à taux réduit. Renseignez-vous auprès de vos interlocuteurs et selon votre situation de l'opportunité d'y souscrire.

La garantie de l'État aux prêts consentis par les établissements de crédit et les sociétés de financement se met en place, aujourd'hui, dans la limite de 300 milliards d'euros. Comment ça marche ? Un chef d'entreprise pourra demander un prêt de trésorerie à une banque qui le lui accordera. Le chef d'entreprise devra rembourser ce prêt quand il aura les capacités financières pour le faire. S'il ne peut pas rembourser son prêt, la banque se fera rembourser par l'État grâce à la garantie mise en place.

Le Fonds de solidarité se met aussi en place. Il permettra aux petites entreprises qui ont connu une chute significative de chiffre d'affaires de recevoir une prime de 1500 €.



CULTURES PÉRENNES

Seules les difficultés spécifiques sont communiquées ici et sont établies sur la base d'informations transmises par des producteurs

Si vous souhaitez faire part de difficultés particulières, n'hésitez pas à nous contacter ! La FNAB est en lien quotidien avec le Ministère.

TRAVAIL DANS LES VERGERS



A ce jour, quelques difficultés de ressources apparaissent sur des produits de traitement (ralentissement des approvisionnements lié à une désorganisation chez les fournisseurs et/ou les transporteurs). Certains produits ne seraient pas disponibles faute de contenant venant de Chine. Il est à craindre des retards plus marqués qu'à l'habitude sur les dérogations.

DIFFICULTÉS D'APPROVISIONNEMENT EN PIÈCES DÉTACHÉES

Certains livreurs et transporteurs réduisent leur activité ce qui perturbe sensiblement l'acheminement des pièces détachées et nous constatons que des fabricants parmi les plus importants du pays ont des difficultés à approvisionner les concessions. Les récentes mesures gouvernementales visant à augmenter la durée de conduite des chauffeurs et à lever la fermeture des stations services d'autoroute pourraient améliorer la situation.

Pour autant, nous vous invitons dès à présents à passer commande des pièces d'usure dont la disponibilité pourrait ne pas être immédiate.

COMMERCIALISATION DES VINS

Depuis la semaine dernière, les ventes sont réduites, voire annulées, en France ou à l'étranger. Les commandes livrées aux restaurateurs sont, pour certaines, revenues (du à l'obligation de fermeture des restaurants et bars).

Certaines frontières sont fermées. Les commandes ne peuvent donc être livrées et les salons et autres manifestations commerciales sont annulés. Le développement commercial est donc impossible.

L'impact sur le chiffre d'affaires des « débits de boissons » annonce des retards de paiement et des créances.

La mise en stock de vin, augmentera le stock comptable et donc le résultat sans rentrée réelle.



CHARGES, TRÉSORERIE, ETC.

Le report de charges (URSSAF, MSA, annuités bancaires, etc.) permet de décaler les tensions de trésorerie. Les salaires restent néanmoins à couvrir pour les salariés.

LES ORGANISMES CERTIFICATEURS SUSPENDENT LEUR CONTRÔLE SUR LE TERRAIN

L'INAO recense actuellement l'impact de cette décision sur la délivrance des certificats et étudie la possibilité de réaliser des contrôles à distance sur base documentaire le temps du confinement.

Dans ce contexte, la certification des nouveaux bio nous préoccupe particulièrement et nous restons en veille sur ce point.

Compte tenu des délais de livraison et des problèmes de disponibilité qui se dessinent, **nous vous encourageons à anticiper vos achats de consommables** : cageots, sacs, carburant, détergents, aliments...

Pensez -y !